

CONTRAT DE MISE A L'ESSAI D'UN CHEVAL

Article 1 : Identification des parties

L'acquéreur :
Domicilié à
Numéro de téléphone :.....
Exerçant la profession
Et agissant à titre particulier et personnel – dans le cadre de son activité professionnelle
(rayer la mention inutile).
Niveau équestre de l'acquéreur :
Niveau équestre du cavalier (si différent de l'acquéreur).....

Le vendeur :.....
Domicilié à
Numéro de téléphone :
Agissant en qualité de professionnel ou de particulier (rayer la mention inutile)

Article 2 : Identification de l'équidé objet de la mise à l'essai

Nom :
N° SIRE :
Race :
Date de naissance :
Antécédents médicaux :

Article 3 : Conditions et destination du cheval lors de l'essai

3.1 Conditions

L'acquéreur souhaite essayer le cheval sur une durée dejours.
Pendant la durée de l'essai, le cheval sera stationné à l'adresse suivante :

.....

L'acquéreur s'engage à ne pas réaliser d'acte de propriété sur le cheval durant toute la durée de l'essai au risque de voir engagée sa responsabilité par le vendeur.
L'acquéreur s'engage à utiliser le cheval conformément aux usages du milieu équestre, de la discipline pratiquée et en bon père de famille.

L'acquéreur s'engage à émettre son avis sur le cheval et à donner sa réponse au vendeur au maximum dans le jour suivant la fin de l'essai par lettre recommandée – mail (rayer la mention inutile).

3.2 Destination du cheval

Discipline : CSO – Dressage – CCE – Endurance – TREC – Western – Attelage – Hunter – Voltige – Autre : (rayer la mention inutile)
Niveau visé : Club – Amateur – Professionnel (rayer la mention inutile)

L'acquéreur s'engage à ne pas exploiter le cheval à outrance. Pendant toute la période d'essai, l'acheteur a la garde du cheval, il est donc responsable des dommages que ce dernier pourrait subir ou causer et il doit en prendre soin.

Article 4 : Expertises du cheval effectuées lors de l'essai
--

5.1 Visite vétérinaire

L'acquéreur décide de ne pas faire effectuer de visite vétérinaire

Une visite vétérinaire sera effectuée par le Dr..... Domicilié à
..... le.....

Les frais relatif à cette expertise vétérinaire sont à la charge :
De l'acquéreur %
Du vendeur %

Une copie du compte rendu de l'expertise sera remise ou envoyée au vendeur dans les plus brefs délais.

5.2 Examen de maréchalerie

L'acquéreur décide de ne pas faire effectuer d'examen de maréchalerie

Un examen de maréchalerie sera effectué le..... par
.....en la qualité de maréchal-ferrant, domicilié à
.....
..... tel.....

Article 5 : Livraison du cheval

Les frais de transport du cheval pour l'ensemble des expertises sont à la charge :

- De l'acquéreur %
- Du vendeur %

L'acquéreur décide de prendre livraison immédiate du cheval au domicile du vendeur

L'acquéreur décide qu'il prendra livraison du cheval le.....à.....heures

L'acquéreur s'engage à restituer le cheval le àheures

Article 6 : Caution

Le vendeur ne demande pas de caution

Le vendeur demande une caution de % du prix de vente, soit euros ou
..... (En toutes lettres)

Article 7 : Garanties

Le vendeur déclare avoir rempli son obligation précontractuelle d'information, en ayant porté à la connaissance de l'acquéreur tous les éléments connus relatifs au comportement du cheval ou à sa santé, susceptibles de jouer un rôle dans le choix de l'acquéreur.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux.

Fait à le

Signatures